

Ensemble pour une finance solidaire

Comment NEWB et F'IN COMMON pourraient unir leurs forces pour financer la transition sociale et écologique

Table des matières

1.	Résumé de la proposition	2
2.	Contexte et objectifs du projet proposé	2
A.	Economie sociale.....	2
B.	Transition écologique	3
3.	Pourquoi ce projet est-il nécessaire aujourd'hui ?	3
4.	Une construction collective et participative	4
5.	Les conclusions des consultations avec les acteurs clés de la finance solidaire	4
A.	Les besoins de financement de l'économie sociale et durable.....	4
B.	Le rôle de la communauté NEWB pour répondre à ces besoins	5
6.	La proposition : Une fusion pour amplifier l'impact	5
A.	Les avantages de la fusion.....	5
B.	Exemple de financement coopératif : Partenariat avec la coopérative immobilière sociale HouseForAll.....	5
C.	Analyse et décision des Assemblées générales d'ici l'automne 2026	6
D.	Mandat soumis à l'Assemblée générale extraordinaire du 7 février 2026	7
7.	Présentation de F'IN COMMON : Un partenaire solide et complémentaire	7
8.	Plan financier pour la période intermédiaire (jusqu'au 30 novembre 2026)	7
9.	Conclusion.....	8

1. Résumé de la proposition

La présente note propose une fusion stratégique entre NEWB et F'IN COMMON, deux coopératives actrices de la finance solidaire et durable en Belgique, afin d'amplifier leur impact social et écologique. Face à un déficit structurel de financement de l'économie sociale (1 milliard d'euros par an en Europe) et aux besoins colossaux de la transition écologique (400 à 620 milliards d'euros annuels d'ici 2030), cette alliance vise à mobiliser l'épargne citoyenne et à renforcer les projets de finance solidaire en s'appuyant sur une communauté de 115 000 coopérateur·rice·s et un réseau de 344 organisations. La fusion permettrait d'offrir des crédits aux entreprises sociales et durables, de mutualiser les risques grâce à des garanties innovantes (fonds de garantie mutuelle, hypothèques) et de bénéficier d'avantages fiscaux. F'IN COMMON, partenaire complémentaire avec un portefeuille diversifié et zéro défaut de paiement en sept ans, renforcerait la légitimité et la capacité d'action de la nouvelle structure. Le processus, participatif et transparent, sera soumis à l'Assemblée générale extraordinaire du 7 février 2026 pour mandat exploratoire, avec une décision finale prévue à l'automne 2026. L'objectif est de créer un acteur indépendant, démocratique et résilient, capable de répondre aux enjeux climatiques et sociaux tout en offrant aux coopérateur·rice·s une visibilité sur l'impact de leur épargne.

2. Contexte et objectifs du projet proposé

A. Economie sociale

En Belgique, l'économie sociale représente un pilier essentiel de l'emploi et de l'innovation sociale. Elle compte pour 14,6 % de l'emploi salarié, soit plus de 260 000 emplois, et a contribué à hauteur de 21 % à la création nette d'emplois entre 2018 et 2022. Ce secteur se distingue par sa résilience, son ancrage territorial dans toutes les communes du pays — y compris celles aux revenus les plus modestes — et son impact social tangible. Les écarts salariaux y sont réduits, les femmes y représentent 70 % des salariées et sa gouvernance démocratique associe directement les parties prenantes aux décisions stratégiques. Ces caractéristiques en font un secteur clé de la transition économique, écologique et sociétale.

Pourtant, malgré son rôle central, l'économie sociale souffre d'un déficit structurel de financement, estimé à près d'un milliard d'euros par an en Europe. Bien que l'Union européenne encourage le développement de la finance solidaire, il appartient aux acteurs de terrain, en partenariat avec l'ensemble de l'écosystème, de proposer des solutions adaptées pour répondre à ce manque.

B. Transition écologique

Le financement de la transition écologique dans l'Union européenne se confronte à un paradoxe : des objectifs climatiques ambitieux, comme la neutralité carbone d'ici 2050, mais des moyens souvent insuffisants pour les atteindre. Les besoins en investissements sont immenses, estimés entre 400 et 620 milliards d'euros par an d'ici 2030, soit près de 4 % du PIB européen. Pourtant, les fonds publics, déjà sous tension après les crises sanitaires et géopolitiques, peinent à suivre. Les budgets nationaux voient même certains crédits dédiés à l'écologie diminuer, alors que les dépenses nuisibles à l'environnement (subventions aux énergies fossiles, artificialisation) persistent, représentant des fonds importants qui pourraient être réaffectés positivement.

La clé réside aussi dans la mobilisation du secteur privé, mais les investisseuses restent prudentes, freinées par l'incertitude des retours sur investissement et la complexité des réglementations, malgré des outils comme la taxonomie verte ou les obligations durables. Les mécanismes européens, comme les fonds de cohésion ou le marché carbone, tentent de redistribuer les efforts, mais les disparités entre États membres compliquent leur efficacité. Enfin, l'adaptation aux impacts du changement climatique, souvent négligée au profit de l'atténuation, exige des ressources supplémentaires, alors que les priorités politiques (défense, relance économique) captent une part croissante des budgets.

Sans une coordination renforcée entre acteurs publics et privés, et sans une réorientation radicale des flux financiers, la transition écologique risque de rester seulement une intention, faute de moyens à la hauteur des enjeux.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la mission historique de NEWB : mobiliser l'épargne citoyenne, renforcer les projets à impact social et écologique, et contribuer activement à la transition.

Cette approche permet de remettre l'argent au service de la transition, de manière transparente, éthique et accessible, en créant des liens directs entre celles et ceux qui financent et celles et ceux qui portent les initiatives. Pour NEWB, cette nouvelle activité renforcera son rôle d'acteur indépendant au service de l'économie sociale et de la transition écologique.

3. Pourquoi ce projet est-il nécessaire aujourd'hui ?

Les défis de notre époque — crise climatique, inégalités sociales croissantes, dérives du système financier — appellent des réponses concrètes et innovantes. NEWB bénéficie de forces essentielles pour y répondre : une communauté de 115 000 coopérateur·ice·s, un réseau de 344 organisations sociétales et plus de 2 000 TPE/PME actionnaires, autant de porteuseuses de projets potentiels.

Ce projet s'articule autour de trois principes fondamentaux, qui constituent l'ADN même de la coopérative. L'indépendance d'abord, qui permet à NEWB d'agir de manière autonome, en alignant ses choix sur ses valeurs et celles de ses membres, sans influence extérieure. La transparence ensuite, qui garantit que chaque coopératrice peut suivre l'utilisation de son épargne, comprendre son impact et participer activement aux décisions. Enfin, la démocratie, qui n'est pas un simple concept chez NEWB, mais une pratique quotidienne : chaque coopératrice dispose d'une voix et participe aux orientations stratégiques de la coopérative.

En proposant une alternative aux modèles économiques traditionnels, ce projet de fusion vise à soutenir la transition écologique et sociale, à favoriser la réalisation de projets vertueux et à redonner du pouvoir d'action aux citoyennes. Il incarne le changement que NEWB souhaite voir advenir, en s'appuyant sur une approche à la fois pragmatique et ambitieuse.

4. Une construction collective et participative

Le projet a été co-construit par NEWB et ses membres selon une méthode résolument participative et coopérative. Un Comité de Pilotage a été mis en place pour assurer la coordination générale et garantir la cohérence entre les différents axes d'action. Sa composition, diversifiée et équitable, a été déterminée par un processus de sélection transparent et ouvert à tous les coopératrices volontaires. Trois groupes de travail ont été constitués pour traiter les aspects financiers et juridiques, opérationnels et technologiques, ainsi que les questions de valeurs, de stratégie et de partenariats. Ces groupes ont permis de transformer la vision stratégique en actions concrètes, en associant étroitement les membres à chaque étape.

5. Les conclusions des consultations avec les acteurs clés de la finance solidaire

Avant de finaliser sa proposition, NEWB a consulté six acteurs majeurs de la finance solidaire et durable en Belgique : Crédal, F'IN COMMON, Hefboom, Citizenfund, Lita et Ecco Nova. Ces échanges ont permis d'identifier les besoins non couverts de l'économie sociale en matière de financement.

A. Les besoins de financement de l'économie sociale et durable

Les projets de ce secteur se heurtent souvent à des refus de financement en raison de leur perception comme trop risqués, peu rentables ou peu liquides. Pourtant, leur valeur sociale ou écologique est rarement prise en compte dans les analyses de risque, y compris par les investisseuses citoyennes. De plus, ces initiatives nécessitent une vision à long terme, ce

qui rend leur financement complexe, notamment pour les microcrédits professionnels ou les projets culturels.

Les montants mis à disposition par les financeurs de l'économie sociale et durable restent insuffisants pour répondre aux besoins croissants, en particulier dans des domaines comme le logement abordable, les soins, le bien-être ou les énergies renouvelables.

B. Le rôle de la communauté NEWB pour répondre à ces besoins

La communauté NEWB dispose d'atouts majeurs pour combler ces lacunes. Elle peut apporter une liquidité accrue et une puissance collective permettant un changement d'échelle. Sa capacité financière, couplée à une forte sensibilité à l'impact, lui permet d'envisager un modèle mixte : un rendement lorsque c'est possible, et un soutien patient lorsque c'est nécessaire. L'inclusion des citoyen·nes dans les processus décisionnels est un levier clé pour y parvenir.

6. La proposition : Une fusion pour amplifier l'impact

NEWB propose d'étudier un projet de fusion avec F'IN COMMON, une coopérative spécialisée dans le financement de l'économie sociale. Cette fusion permettrait à la nouvelle entité d'octroyer des crédits aux entreprises de l'économie sociale, de collecter l'épargne des coopérateur·ice·s sous forme d'achat de parts, et de financer une diversité d'initiatives tout en répartissant les risques. Les coopérateur·ice·s bénéficieraient de garanties financières solides, comme une réserve de garantie mutuelle alimentée par les emprunteureuses, des sûretés réelles (hypothèques, nantissements) ou le fonds européen d'investissement (FEI).

L'entité fusionnée ne financerait jamais seule, mais en partenariat avec d'autres prêteurs, en visant une base équilibrée (50/50).

Un dividende pourrait être versé, jusqu'à 1 % brut, sous réserve des résultats annuels et de l'accord de l'Assemblée générale. L'activité d'assurances serait maintenue et développée.

A. Les avantages de la fusion

Cette fusion permettrait de réduire les coûts de structure tout en renforçant l'impact social de NEWB. Sous réserve d'analyse, elle offrirait également l'accès à des avantages fiscaux, comme le dispositif investcoop.brussels, qui octroie un avantage fiscal de 3,5 % aux personnes physiques habitant en Région Bruxelles-Capitale. Enfin, elle bénéficierait de la reconnaissance de la Région Bruxelles-Capitale et de l'Europe, renforçant ainsi sa légitimité et son rayonnement.

B. Exemple de financement coopératif : Partenariat avec la coopérative immobilière sociale HouseForAll

Pour rendre concret la proposition, nous proposons l'exemple fictif ci-dessous.

Contexte

La coopérative HouseForAll, active dans la création de logements sociaux et durables, souhaite développer un nouveau projet immobilier de 20 logements à prix modérés dans la région de Liège. Le coût total du projet s'élève à 2 000 000 €, dont 60 % seront financés par des fonds propres et des subventions publiques, et 40 % (soit 800 000 €) par un emprunt.

Solution proposée par l'entité fusionnée (NewB/F'in Common)

L'entité fusionnée (NewB/F'in Common) propose un **crédit solidaire** de 400 000 € (soit 50 % du montant emprunté), en partenariat avec un autre prêteur, la **Fondation Logement Durable**, qui financera les 400 000 € restants. Ce montage permet de :

- Répartir le risque entre deux prêteurs engagés dans l'économie sociale.
- Diversifier les sources de financement pour HouseForAll, tout en sécurisant le projet.

Garanties financières offertes

Pour sécuriser le prêt, l'entité fusionnée (NewB/F'in Common) met en place :

1. **Une réserve de garantie mutuelle** : HouseForAll contribuera à une réserve de garantie alimentée par l'ensemble des emprunteurs de l'entité fusionnée, représentant **3 % du montant emprunté**. Ce fonds servira de filet de sécurité en cas de difficulté de remboursement.
2. **Des sûretés réelles** :
 - Hypothèque sur le bâtiment financé, évalué à 2 500 000 €.
 - Nantissement du matériel de construction acquis grâce au prêt (ex. : panneaux solaires, systèmes de ventilation).

Impact pour les coopérateur·rices de l'entité fusionnée (NewB/F'in Common)

- **Sécurité** : Le risque est limité grâce aux garanties et au cofinancement.
- **Transparence** : HouseForAll s'engage à publier un rapport annuel sur l'avancement du projet, partagé avec les coopérateur·rices.
- **Retour social** : Participation directe à la création de logements abordables, en alignement avec les valeurs de l'économie sociale.

C. Analyse et décision des Assemblées générales d'ici l'automne 2026

Un scénario de projections financières sera présenté à l'issue de la période d'analyse (automne 2026), incluant la proposition de fusion ou des alternatives (partenariat renforcé, collaboration durable, etc.). Toute décision engageant structurellement NEWB relèvera

exclusivement de la compétence de l'Assemblée générale, qui se prononcera sur base d'informations complètes et transparentes.

D. Mandat soumis à l'Assemblée générale extraordinaire du 7 février 2026

Lors de cette Assemblée, il sera proposé aux coopérateurices de donner mandat au Conseil d'administration pour analyser la faisabilité et l'opportunité d'un rapprochement avec F'IN COMMON, examiner les implications juridiques, financières et réglementaires, et communiquer régulièrement sur l'avancement des travaux.

Le processus de rapprochement sera ouvert aux autres acteurs belges de la finance solidaire.

Ce mandat est strictement exploratoire, limité dans le temps, et n'entraîne aucune décision irréversible. Toute décision engageant la coopérative fera l'objet d'une nouvelle Assemblée générale.

7. Présentation de F'IN COMMON : Un partenaire solide et complémentaire

F'IN COMMON est une coopérative de financement de l'économie sociale, ouverte à l'épargne citoyenne. Depuis sa création, elle a rassemblé plus de 700 coopérateurices, distribue un dividende de 1% chaque année et affiche zéro défaut de paiement en sept ans. Son portefeuille de crédits couvre des secteurs essentiels comme l'alimentation durable, la santé, l'immobilier solidaire, l'action sociale ou l'énergie. Parmi ses réalisations, on compte un prêt de 2,1 millions d'euros à l'Université libre de Bruxelles pour accélérer la rénovation énergétique de ses bâtiments, ainsi que le soutien à des projets comme La Menuiserie (un centre d'entreprises dédié à la transition) ou Les Tournières (une coopérative immobilière engagée pour un logement accessible et non spéculatif).

8. Plan financier pour la période intermédiaire (jusqu'au 30 novembre 2026)

Pendant cette période, l'activité d'assurances sera maintenue et développée, et deux équivalents temps plein de conseillers-assurances seront conservés, qui rapporteront au conseil d'administration de NEWB. Les autres activités seront reprises par FINANCITE sous forme de contrat de prestation de services. NEWB prêtera, contre rémunération, ses réserves à F'IN COMMON, qui les réinvestira dans l'économie sociale et durable. F'IN COMMON pourra faire appel à la communauté NEWB pour lever de nouveaux capitaux, selon une convention qui sera rédigée et signée entre les deux parties. Ce dispositif vise à assurer l'équilibre financier pour la période juin-novembre 2026.

9. Conclusion

La fusion entre NEWB et F'IN COMMON représente une opportunité unique de renforcer la finance solidaire en Belgique, en créant un acteur plus résilient, plus visible et plus efficace pour répondre aux défis sociaux et écologiques de notre époque. En unissant leurs forces, ces deux coopératives pourront mobiliser davantage l'épargne citoyenne, diversifier les sources de financement pour les projets à impact, et offrir des garanties innovantes pour sécuriser les investissements dans l'économie sociale et la transition écologique.

Ce projet s'inscrit dans une démarche collective et participative, fidèle aux valeurs d'indépendance, de transparence et de démocratie qui animent NEWB et F'IN COMMON. Il incarne une réponse concrète aux besoins croissants de financement de l'économie sociale et durable, tout en offrant aux coopérateurrices une visibilité accrue sur l'impact de leur épargne. La complémentarité des expertises, des réseaux et des outils financiers des deux entités permettra de créer une structure capable de mieux répondre aux défis de financement actuel pour les projets sociétaux.

Les prochains mois seront décisifs : si l'Assemblée générale extraordinaire du 7 février 2026 le décide, cela marquera le début d'un processus d'analyse approfondie, mené avec rigueur et transparence. Les coopérateurrices seront invitées à s'impliquer activement dans cette réflexion, afin de garantir que la décision finale, prévue à l'automne 2026, reflète les aspirations et les valeurs de la communauté.

Ensemble, NEWB et F'IN COMMON ont le potentiel de devenir un acteur clé de la transition sociale et écologique, en prouvant que la finance peut être un levier de changement positif, au service des citoyennes et de nos régions. Ce projet est une invitation à écrire une nouvelle page de l'histoire de la finance solidaire, où chaque épargnante devient une acteurrice du monde de demain.